

Déclaration liminaire CHSCT du Haut-Rhin du 18 octobre 2019

Des évolutions probables majeures des conditions de travail en Douane sur lesquelles les CHS - CT concernés doivent se prononcer.

Monsieur le président,

Sans méconnaître l'intérêt de l'ordre du jour, force est de constater que l'actualité de ces deux derniers mois est lourde pour la Douane et les douaniers.

Si le plan de transferts de missions douanières hors DOUANE porté par le rapport GARDETTE n'est pas modifié très largement par rapport à la version transmise aux organisations syndicales, ce sont les conditions de travail de nombreux douaniers qui seront notablement modifiées.

Or, nous sommes réunis ce jour en formation CHS-CT et compte tenu des délétères conséquences potentielles sur les conditions de travail de nombreux douaniers du rapport dit GARDETTE, il semble difficile de siéger ce jour comme si ce rapport et l'article 61 du projet de loi de finances n'existaient pas.

Le transfert de la majorité des taxes gérées par la DGDDI a été intégré dans l'article 61 de le PLF 2020. Toutefois, selon le rapporteur, l'entrée en vigueur de ces transferts nécessite un délai avant d'être effective car ils impliquent notamment une réorganisation des réseaux, rien que cela, ainsi qu'une traduction applicative et informatique préalable. Cette réorganisation des réseaux aura bien évidemment des impacts sociaux, organisationnels, fonctionnels et impliquera des transferts d'emploi.

L'intersyndicale des douanes du Haut-Rhin exige en conséquence que les premières études réalisées en interne avant le vote de l'article 61 du PLF soient présentées aux personnels et à leurs représentants.

L'étude d'impact de la disposition envisagée est multidimensionnelle (budgétaire, emploi public, charge administrative...).

Cette étude doit faire l'objet de présentation dans les différents CHSCT. Cette présentation constituant le point de départ des travaux approfondis de travail à mener en terme d'analyse des modifications des conditions de travail de tous les agents publics concernés par cette reconfiguration du réseau de la DGDDI.

L'intersyndicale attire l'attention de M. le Président sur le caractère massif de ce plan de reconfiguration. Sur les trois premières années, les suppressions d'emplois programmés représentent déjà près de 15 % des effectifs OP/CO.

Compte tenu de la désagrégation géographique de notre réseau, les possibilités de reclassement en proximité sont limitées.

**L' INTER SYNDICALE DES DOUANES DU HAUT-RHIN
CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO**